

Résumé du Rapport annuel de performance 2024 du Plan stratégique wallon de la PAC

Où en est la mise en œuvre du Plan stratégique wallon de la PAC en 2024 ?

Chaque année, la Wallonie fait le point sur l'avancement de son Plan stratégique de la Politique Agricole Commune (PAC). Le rapport 2024 couvre la période de paiement des interventions du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2024.

Une année marquée par des défis

L'année 2024 a été difficile pour le monde agricole : revenus trop faibles, lourdeurs administratives, maladies animales comme la fièvre catarrhale, ou encore inquiétudes liées aux accords commerciaux comme le Mercosur. Face à ces préoccupations, une **Task Force pour la simplification administrative** a été créée en février 2024. Elle réunit agriculteurs, syndicats, administrations et responsables politiques pour alléger les démarches et mieux répondre aux besoins du terrain.

Des ajustements concrets

Le Gouvernement wallon a validé plusieurs modifications du Plan stratégique, en juillet, et en septembre 2024 qui proposaient principalement des adaptations issues de la réalité de terrain et des travaux de la Task force simplification administrative. Le plan stratégique wallon de la PAC adapté a finalement été validé par la Commission européenne en décembre 2024. Certaines mesures ont été appliquées dès cette année, comme la diversification des cultures ou des assouplissements pour les zones non productives. D'autres entreront en vigueur en 2025.

Des aides versées, d'autres en attente

La plupart des interventions ont fait l'objet de paiements en 2024. Toutefois, certaines interventions, notamment celles liées aux investissements (à l'exception des aides aux investissements et à l'installation dans le secteur agricole (AII)) ou à la coopération, ont pris du retard à cause de la complexité administrative ou des élections régionales.

Quels objectifs ont été atteints ?

Le rapport montre que la Wallonie a globalement atteint ses objectifs pour 2024 :

- **Revenu équitable pour les agriculteurs** : un soutien renforcé pour les petites et moyennes exploitations, et pour l'élevage.
- **Compétitivité** : atteinte des objectifs fixés pour 2024 par les interventions en lien avec la numérisation et la modernisation des exploitations agricoles.
- **Position dans la chaîne alimentaire** : aucun projet dans les fruits et légumes, mais des avancées en apiculture.
- **Climat** : des résultats encourageants, notamment dans le renforcement de la résilience des exploitations au changement climatique, malgré des retards dans la mise en œuvre des interventions liées au climat opérant en zone rurale ou dans le secteur forestier.
- **Environnement** (eau, air, sols) : bonne participation des agriculteurs, même si certaines interventions ont eu moins de succès.

- **Biodiversité** : forte adhésion à certaines pratiques (éco-régime maillage écologique, MAEC céréales laissées sur pieds), mais des retards pour d'autres (prairies à haute valeur biologique, investissements).
- **Renouvellement des générations** : l'aide à l'installation et le paiement jeune ont bien fonctionné.
- **Dynamisation des zones rurales** : des projets en matière de développement de l'économie rurale, de croissance et d'emploi, d'accès aux services et infrastructures de base en zone rurale et d'inclusion sociale sont prêts, mais leur mise en œuvre reste à concrétiser. Nécessité d'actions de promotion pour les investissements dans le secteur forestier.
- **Qualité alimentaire et santé** : l'agriculture biologique stagne, voire connaît un ralentissement de son développement, mais des revalorisations sont prévues dès 2025.
- **Transfert de connaissances et Innovation** : des projets de coopération pour l'innovation ont été sélectionnés et une nouvelle plateforme, Walakis, a été lancée pour favoriser les échanges et la mise en réseau.

Une évaluation continue et des échanges entre parties prenantes

Un plan d'évaluation a été validé en 2024 pour suivre les progrès du Plan stratégique. Il prévoit des analyses régulières, des échanges avec les parties prenantes et des actions de communication.

Les parties prenantes ont été régulièrement impliquées via l'organisation de plusieurs réunions du Comité de suivi et via leur participation aux nombreuses activités du réseau wallon PAC.

Des efforts ont également été réalisés en matière de communication, aussi bien vis-à-vis des bénéficiaires potentiels que vis-à-vis du grand public.

En conclusion

La mise en œuvre du Plan stratégique wallon de la PAC est un **travail en constante évolution**. Les retours des agriculteurs et autres parties prenantes sont essentiels pour adapter les mesures aux nouvelles attentes et aux réalités du terrain. Des efforts sont encore nécessaires, notamment pour mieux accompagner le secteur forestier et alléger les contraintes administratives